

BUDGET 2010

Comment financer les services publics ?

Par Eve-Lyne Couturier, Philippe Hurteau et Simon Tremblay-Pepin
Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Cette année, le ministre des Finances s'est adjoind un comité d'experts «indépendants» pour l'aider à préparer le budget québécois. Les recommandations de ce comité sont venues appuyer les intentions déjà affichées du gouvernement de procéder à des hausses de tarifs et d'importer des principes de concurrence propres au secteur privé au sein des services publics.

Le présent document s'applique à démontrer trois éléments occultés par les travaux du comité ministériel:

- Les finances publiques québécoises ne sont pas prises en étau, comme l'affirme le comité, entre un taux d'endettement insupportable et une pénurie projetée de main-d'œuvre;
- Il existe des alternatives fiscales réalistes et applicables au recours à la tarification des services publics ou à une hausse des taxes à la consommation;
- La tarification et l'introduction des principes de concurrence mettent en place les conditions de privatisation de ces services.

Ce texte est un résumé d'une note économique produite par l'IRIS, un institut de recherche sans but lucratif, indépendant et progressiste, fondé en 2000. L'Institut produit des recherches sur les grands enjeux de l'heure (partenariats public-privé, fiscalité, éducation, santé, environnement, etc.) et diffuse un contrediscours aux perspectives que défendent les élites économiques.

Des constats alarmistes

Pour soutenir et justifier des transformations draconiennes, tant dans le financement que dans l'organisation des services publics, le comité consultatif pose trois constats pour le moins alarmants:

1. La dette publique du Québec a atteint un seuil critique;
2. Les coûts du système de santé vont exploser en raison du vieillissement de la population, et;
3. Ce même vieillissement causera une pénurie de main-d'œuvre.

L'effet combiné de ces trois constats placerait le Québec, d'un point de vue budgétaire, au pied du mur.

Le Québec contrôle-t-il sa dette publique?

Contrairement à ce qui est avancé par le comité consultatif et par le ministère des Finances, la dette du Québec (150 milliards de dollars) n'est pas essentiellement composée de «dépenses d'épicerie». Seulement 57,7 des 150 milliards de dollars (G\$) constituant la dette peuvent être attribués aux déficits passés de l'État; c'est dire que les deux tiers de la dette québécoise ont servi au financement d'actifs (infrastructures) et sont donc ainsi considérés comme une «bonne dette».

Le niveau d'endettement du Québec, une fois mis en relation avec d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou d'autres provinces canadiennes, se compare avantageusement. En 2006, la dette du Québec par rapport à son produit intérieur brut (PIB) se situait à 32,77 %. À titre comparatif, le Québec se trouve en deçà des États-Unis (42,36 %), mais aussi de la zone Euro (47,80 %) et de la moyenne pondérée des pays de l'OCDE (41,68 %). L'Ontario se situe à un niveau comparable à celui du Québec, soit 32,29 %.

Le niveau d'endettement du Québec n'est donc pas insoutenable et, sous plusieurs aspects, se compare même favorablement aux niveaux que connaissent les autres pays développés ou d'autres provinces canadiennes.

Choc démographique et explosion des coûts en santé

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le rapport travailleurs actifs/travailleurs inactifs (appelé rapport de dépendance) commencera à décroître à partir de 2013. C'est donc dire que l'économie du Québec serait supportée par moins d'individus actifs sur le marché du travail.

Si le phénomène de vieillissement de la population ne peut être contesté, certaines précisions s'imposent. D'abord, il est faux de prétendre que le Québec vit actuellement un choc démographique, puisque la courbe de vieillissement dans laquelle nous nous situons est en progression depuis 1971. De 1971 à 2001, le taux de dépendance s'élevait à 2,1 % et celui projeté pour la période 2001-2031 serait de 2,5 %. La courbe de progression du vieillissement de la population ne constitue donc pas un choc, mais bien une tendance se développant sur plusieurs décennies. Il est à noter également qu'à terme, le taux de dépendance population active/inactive ira rejoindre le taux qui prévalait dans le Québec des années 1950-1960 : il ne s'agit donc pas d'une situation nouvelle.

Il faut rappeler également que cette réalité n'est pas propre au Québec, mais se traduit par un vieillissement généralisé à l'échelle du monde occidental. On ne peut donc pas tirer prétexte de ce phénomène démographique pour justifier un climat de panique décrivant un Québec en perte de « compétitivité » économique.

Notons également que les personnes à la retraite ne peuvent être assimilées à un fardeau que la société devrait entretenir, ces derniers contribuant grandement à la collectivité par leur soutien direct à la famille, par la poursuite d'activités professionnelles et par l'apport à la communauté par le biais du bénévolat.

Finalement, le comité consultatif prétend que le vieillissement de la population entraînera une augmentation drastique des coûts liés aux soins de santé. Sur ce point, il est à noter que l'augmentation des coûts de santé des trente dernières années est davantage liée à l'explosion des coûts des médicaments qu'au vieillissement (déjà amorcé pourtant) de la population. En bref, pour contrôler l'augmentation des coûts du système de santé, un resserrement des sommes accordées aux entreprises pharmaceutiques semble à privilégier plutôt qu'une augmentation tarifaire des soins de santé.

Plus de compétition, plus de tarifs et plus de taxes

Partant de ces constats alarmistes et mal ajustés à la réalité québécoise, le comité consultatif propose d'augmenter les taxes à la consommation et de tarifier davantage les services publics afin de renflouer les coffres de l'État. Pour sortir le Québec de la crise budgétaire, il serait impératif de rattraper le niveau de tarification qui prévaut en Ontario, ce qui se traduirait par une hausse de 6,8 G\$.

Concrètement, le « rattrapage » du niveau de tarification ontarien se traduirait par les hausses suivantes : 0,3 G\$ en santé, soit 38\$ par habitant; 1,2 G\$ en droits de scolarité universitaire, soit 4477\$ par étudiant; 3,4 G\$ pour les tarifs d'électricité, soit 1214\$ par abonné; 1,4 G\$ pour les services de garde, soit 5957\$ par enfant en garderie, etc.

Sur ce point, il est très étonnant de ne voir apparaître aucune réflexion à propos de l'effet des hausses de tarifs sur l'endettement des ménages dans les fascicules du comité d'experts. L'endettement public serait-il à honnir, mais l'endettement privé à célébrer?

Comment régler la crise budgétaire du gouvernement?

Le comité fait la promotion systématique de solutions fiscales régressives. Toutefois, ce choix n'est pas le seul disponible et, si l'on désire réellement assurer la pérennité de nos services publics, d'autres options nous paraissent bien plus prometteuses. L'IRIS propose donc une stratégie en trois temps : d'abord, une révision de la fiscalité des particuliers; puis, une révision similaire de la fiscalité des entreprises et, finalement, un réexamen des dépenses fiscales du gouvernement.

La fiscalité des particuliers

L'IRIS propose que le Québec revienne à un système à dix paliers d'imposition afin de renforcer le caractère progressif de notre système fiscal.

PROPOSITION DE TABLE D'IMPÔT À DIX PALIERS

PALIER	TAUX
0,00 \$ – 24999 \$	15 %
25000 \$ – 34999 \$	16 %
35000 \$ – 39999 \$	18 %
40000 \$ – 49999 \$	20 %
50000 \$ – 59999 \$	24 %
60000 \$ – 69999 \$	26 %
70000 \$ – 99999 \$	28 %
100000 \$ – 149999 \$	30 %
150000 \$ – 199999 \$	32 %
200000 \$ et plus	34 %

En opérant cette réforme, deux objectifs seront remplis : diminuer les montants d'impôt à payer par la classe moyenne, tout en augmentant les revenus annuels de l'État de 1,2 G\$. Contrairement à une augmentation tarifaire, une telle réforme fiscale mettrait à contribution ceux qui ont les moyens de payer. Au final, notre proposition se solderait par des baisses d'impôt pour 87 % de la population.

La fiscalité des entreprises

Ces dernières années, de nombreux allègements fiscaux sont venus diminuer la contribution des entreprises au financement de l'État : abolition de la taxe sur le capital (2,5 G\$), diminution de 7 % de l'impôt fédéral des sociétés, etc. Pour compenser ces pertes, l'IRIS propose les mesures suivantes : augmenter de 3 % l'impôt provincial des sociétés et réintroduire la taxe sur le capital pour les compagnies financières.

La hausse de 3 % de l'impôt provincial des sociétés consiste en fait à occuper l'espace fiscal laissé vacant par le gouvernement fédéral, au même titre que l'augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ) a suivi la diminution de la taxe sur les produits et services (TPS). Cette mesure, qui vise à maintenir le taux de participation des entreprises au financement de l'État, rapportera 1,1 G\$ au gouvernement.

Le rétablissement de la taxe sur le capital des institutions financières, à un taux de 1,2 %, rapporterait 0,8 G\$ au gouvernement. Cette hausse permettrait de faire contribuer les entreprises financières à un niveau socialement plus acceptable, compte tenu de leurs bénéfices nets (au Canada, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 12 G\$ en 2008).

Les dépenses fiscales

Pour renforcer le caractère progressif de la fiscalité québécoise, il faut revoir certaines dépenses fiscales. Pour les particuliers, une mesure saute aux yeux : l'annulation du crédit d'impôt concernant les gains en capital. Cette mesure prive annuellement le trésor public de 567 M\$ tout en étant accaparée à 82,2 % par les contribuables ayant un revenu personnel supérieur à 100 000 \$.

Du côté des entreprises, un total de 1,4 G\$ en dépenses fiscales pourrait être annulé afin de rétablir un certain équilibre dans les contributions fiscales des entreprises. Cela équivaldrait à la mise au rancart de 41 % des dépenses fiscales s'adressant aux entreprises et s'articulerait ainsi : abolition du crédit d'impôt pour les gains en capital (470 M\$), des reports de pertes (713 M\$) et des congés fiscaux (238 M\$).

Les moyens sont-ils les fins ?

Les hausses de taxes et de tarifs – couplées à des coupures dans les dépenses – ne sont donc pas l'unique voie pour regarnir les coffres du gouvernement. Pourquoi alors tant d'acharnement à vouloir occulter les alternatives existantes ? Se pourrait-il que, pour les membres du comité consultatif ainsi que pour le ministre des Finances, le virage à une fiscalité basée sur la tarification individuelle et une gestion qui copie le modèle de l'entreprise privée ne soit pas un moyen, mais une fin ?

Ce n'est pas tant le renflouement des coffres de l'État qui est visé ici, mais la transformation des services publics afin de les faire se conformer au modèle de l'entreprise privée : on désire baser les services publics sur un financement individuel en provenance de consommateurs à la recherche de « services » de santé ou d'éducation, en plus d'utiliser les méthodes de gestion du privé – rationalisation des coûts, contrôle des dépenses, etc. – pour ainsi faire primer les objectifs budgétaires sur la recherche d'une meilleure qualité possible des services offerts à la population.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, la perspective offerte par le ministère des Finances et par le comité consultatif qui lui est adjoint, ne peut en aucun cas prétendre clore le débat et proposer des pistes de solution ne pouvant être remises en question. Des alternatives existent pour renflouer les coffres de l'État et ces alternatives, sur le plan de l'imposition des particuliers et des entreprises, ont l'avantage de renforcer la redistribution de la richesse produite au Québec, tout en protégeant l'intégrité des services publics.

Le gouvernement ment...

... quand il nous dit qu'il n'a pas le choix

Il affirme qu'il n'a plus les moyens de payer pour l'ensemble des services que nous nous sommes donnés. L'étude de l'IRIS dans les pages précédentes illustre qu'il est faux de prétendre que le gouvernement n'a pas le choix. Aux exemples de l'IRIS s'ajoutent d'autres hypothèses pour augmenter les revenus de l'État québécois.

POUR AUGMENTER LES REVENUS DE L'ÉTAT	MONTANT ESTIMÉ
Augmenter les tarifs préférentiels d'électricité consentis aux entreprises de 1 cent le kilowattheure	700 M\$
Percevoir les redevances minières	340 M\$
Ramener les subventions directes aux entreprises au niveau de celles de l'Ontario	3 G\$
Réduire la surfacturation des compagnies sur les grands chantiers (estimée à 35 % en 2010-2011)	1,2 G\$

... quand il nous dit que nous sommes trop taxés

Manifestement, le gouvernement québécois n'en est pas à une contradiction près. Affirmant que le niveau de taxation est trop élevé, le gouvernement Charest a réduit les impôts des plus fortunés. Il préconise maintenant de faire payer, encore, les moins nantis en haussant la TVQ et les tarifs et en introduisant des tickets modérateurs.

«Si le gouvernement Charest suivait le scénario imaginé par les quatre économistes choisis par le ministre Bachand, [...] les Québécois devraient s'attendre à un feu d'artifice de taxes et de tarifs tels que: 3500 \$ pour une année universitaire, 300 \$ pour la facture d'électricité, 200 \$ pour l'essence, 25 \$ pour l'assurance médicaments publique et même privée, sans oublier, l'augmentation de 3 % de la TVQ. Ce qui ferait grimper le fardeau de 900 \$ par adulte en moyenne².»

2. Jean-Robert SANSEACON, *Consultations budgétaires, le piège*, Le Devoir, 24 février 2010.

... quand il nous dit qu'il ne peut maintenir les services publics actuels

Tous les experts s'entendent pour dire que c'est grâce à ses services publics que le Québec a réussi à mieux traverser la tempête économique que les autres états. Pourtant, le gouvernement propose de réduire la croissance des dépenses gouvernementales de 4,6 % à 3,2 %. Cela représente des coupures de **9,4 milliards** de dollars dans les services publics sur quatre ans. Les quatre économistes en rajoutent en proposant de réduire la croissance des dépenses à 2,5 %. Concrètement, c'est un autre **4,5 milliards** de dollars de compressions qui s'ajouterait.

Le gouvernement ment !

**Les services publics,
on a choisi de se les donner.**

**On n'a pas les moyens de...
s'en priver !**



www.lafae.qc.ca



Ce document est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.